



ASSOCIATION MUSICHOEUR

Compte rendu de L'assemblée générale
Le Mardi 10 février 2015 de 14h00 à 16h30
au Collège Pierre et Marie CURIE
94350 VILLIERS SUR MARNE

Ordre du jour :

- Gestion, emprunt et entretien du parc matériel (intervention de M Jouanny)
- Rapport 2014
- Bilan financier 2014.
- Projets 2015,
- Questions diverses : Fusion des 2 associations, dotation heures chorale pour la rentrée 2015

Gestion, emprunt et entretien du parc matériel (intervention de M Jouanny) :

F. Jouanny constate que sur la fiche de prêt du matériel figure le nom du coordonnateur. Or le matériel passe souvent dans différentes mains et il est parfois rendu en mauvais état. Il est alors difficile de trouver un responsable. F. Jouanny passe alors beaucoup de temps à remettre de l'ordre ou à réparer le matériel lorsque cela est encore possible.

Cette année un élément a été rendu en panne alors qu'il était neuf.

Alors comment gérer celui qui va utiliser le matériel ? F. Jouanny a donc refait la fiche d'emprunt : Le nom de l'emprunteur et de l'utilisateur sont à indiquer sur la fiche avec adresse mail et numéro de téléphone.

Il a rajouté une ligne « a suivi le stage de formation musichoeur », l'emprunteur cochera oui ou non.

Si ces lignes ne sont pas remplies, la réservation ne sera pas validée.

La fiche doit être ensuite renvoyée par mail à F. Jouanny.

Il ne prendra plus en compte les demandes en urgence.

La fiche pour l'emprunt de matériel est téléchargeable sur le site:

<http://www.musichoeur.madiitec.eu/>

Le site présente également les nouveautés du parc matériel :

Musichoeur a racheté des caisses pour transporter les micros girafes.

Les pieds de micros sont progressivement remplacés et seront transportés par paire.

4 paires de Neumann KM-184 ont été achetées. L'association dispose maintenant de 8 paires.

De nouvelles valises pouvant transporter aussi les casques ont été achetées.

Le matériel sera fourni avec du scotch adapté et un lot de piles.

Aussi Franck a modifié le système de branchement des HF afin de le simplifier.

Il rappelle que les récepteurs ne sont pas à mettre en régie mais à proximité des micros. Ces micros sont déjà réglés, il suffit simplement de les brancher.

Un stage de formation sera dispensé par F. Jouanny le 16 Mars. Les professeurs souhaitant s'inscrire à la formation doivent s'adresser à P.G Verny par mail : Pierre-Gérard.Verny@ac-creteil.fr

Ce stage prépare les professeurs à choisir le matériel nécessaire en fonction de leur spectacle le matin. F. Jouanny expliquera ensuite comment utiliser le matériel l'après midi.

Rapport moral :

C. Desfray présente le bilan moral de l'année 2014.

39 concerts ont été soutenus par Musichoeur et ont fait l'objet d'une déclaration SACEM.

Un tableau listant ces différents concerts est en ligne sur le site de l'association.

Ce site n'est pas disponible pour le moment. Seul un onglet provisoire renvoie à quelques documents.

M Desfray invite les professeurs à lui envoyer par mail les dates de concerts au plus vite. Le festival 2015 sera lisible dès le mois de Mars.

Mentionner l'établissement, le titre du spectacle, le lieu, le département et la date.

En Seine et Marne, sur les dernières années 63 conventions ont été signées avec Musichoeur, 11 dans le Val de Marne et 12 en Seine Saint Denis.

Sur l'ensemble de la France, 400 dates ont été déclarées par la FNCS.

Le budget artistique recensé par la FNCS approche les 12M d'euros. Il comprend les cachets et les locations de salle.

Depuis 1997 que la FNCS existe, les sommes versées à la SACEM représentent 1M d'euros.

Mais l'activité déclarée ne représente qu'une partie du global puisque de nombreuses chorales ne sont pas signalées. A l'échelle nationale, on compterait donc 300 000 collégiens montant sur scène chaque année.

M Desfray insiste sur l'opportunité intéressante de mener des partenariats avec des professionnels. Il présente alors un clip vidéo issu du projet « Dix mois d'école et d'opéra » en partenariat avec l'opéra de Paris.

L'assemblée procède au vote :

Sur 23 Personnes , 0 votent contre

0 s'abstiennent

Le rapport d'activité est donc adopté à l'unanimité.

- Projets 2015:

E. Touchard va proposer de dispenser une formation pour monter un spectacle clé en main de type comédie musicale comme il l'a déjà fait par le passé.

Y. Verhoeven proposera certainement quelque chose sur le thème du voyage.

P.G VERNY proposera un spectacle autour de la comédie musicale pour le Nord de l'académie. Pour le Sud de la Seine et Marne, il proposera de monter le spectacle autour des chansons de Disney, monté actuellement au Nord du département.

P. G VERNY précise que le nombre de candidats au stage sera revu à la baisse dans un souci de faisabilité pour réunir tous les élèves sur scène.

Concernant les projets en cours :

Un lycée de Seine Saint Denis et un autre du Val de Marne se sont vus proposer d'interpréter une opérette « Verfügbar aux enfers », écrite par une déportée, Germaine Tillion, sur des mélodies populaires. La musique est un ensemble de reprise de thèmes musicaux connus. (Orphée et Eurydice, Au clair de la lune..)

Elle en a écrit la plus grande partie cachée dans une caisse et raconte son expérience au camp de Ravensbrück

Initialement le chœur était pour femmes. Il a été passé à 3 voix (avec hommes). Le projet sera en partenariat avec le CRR de Paris et l'académie de Villecroze qui a financé la préparation artistique

avec notamment un stage de formation à destination des professeurs, ainsi que l'arrangement de la partition. Les cendres de Germaine Tillion seront déposées au Panthéon en Mai. A cette occasion, 2 spectacles sont prévus, le 28 Mai au CRR et le 29 Mai au Raincy à l'espace Thierry Le Luron.

Musichoeur financera le transport des instruments et participera à l'organisation.

Bilan financier 2014 :

P. G Verny, trésorier, présente le bilan financier.

En décembre 2014, l'association disposait de 16 674, 68 Euros.

54 établissements ont versé une cotisation.

La Ville de Brie Compté Robert verse toujours une subvention (303 euros). Cette subvention devrait baisser en 2015 ;

Les forfaits concert correspondent à des concerts sans entrée payante : sont facturées l'assurance et la SACEM.

Les recettes des concerts ont rapporté 18411 Euros.

Les établissements ont versé 13500 Euros de part artistique sur les projets du PAF.

Concernant les dépenses, l'association a réinvesti dans du matériel de sonorisation pour une somme de 3000 Euros.

L'assurance coûte 1200 Euros. Le loyer hébergeant le matériel revient à environs 2000 Euros. La SACEM a perçu 2000 euros.

Les frais divers comprennent entre autres les locations de costumes, les prestations de F. Jouanny et s'élèvent donc à 9000 Euros.

Les frais de musiciens s'élèvent à 15355 Euros.

Le GUSO collecte les charges sociales des intervenants. Le coût revient à 5400 Euros.

Musichoeur a une licence d'entrepreneur de spectacle qui prendra fin en Novembre 2015.

Elle permet de travailler avec le GUSO et de dépasser le nombre de 6 concerts par an. Cette licence est nominale et Pierre-Gérard Verny en demandera le renouvellement

2 forfaits SACEM sont appliqués :

50 Euros pour les concerts sans recette

75 Euros pour les concerts avec recette.

L'assemblée procède au vote :

Sur 21 Personnes , 0 votent contre

0 s'abstiennent

Le bilan financier est donc adopté à l'unanimité.

Budget prévisionnel :

P. G Verny présente le budget prévisionnel

50 cotisations sont estimées.

8000 euros sont prévus pour la maintenance du matériel.

Le budget est équilibré et confortable. Musichoeur pourra donc alors aider certains projets après avoir étudié chaque demande dans la mesure du raisonnable tout en gardant l'esprit de partenariat.

Musichoeur a ainsi prévu d'aider le projet G. Tillion pour le transport des instruments, à hauteur de 500 Euros.

L'assemblée procède au vote :

Sur 21 Personnes , 0 votent contre

0 s'abstiennent

Le rapport d'activité est donc adopté à l'unanimité.

Questions diverses : Fusion des 2 associations, dotation heures chorale pour la rentrée 2015.

- Fusion des 2 associations:

Le président de l'association AROCEA n'est plus sur l'académie de Créteil. Aussi plusieurs membres vont partir en retraite. Le bureau de l'association AROCEA n'a donc plus de président ni de trésorier.

Y. Verhoeven pense donc que c'est le moment opportun même si quelques inquiétudes subsistent, notamment concernant la subvention du Crédit Agricole. La banque souhaiterait que le nom AROCEA soit conservé. Les comptes de Musichoeur seraient transférés au Crédit Agricole.

Les statuts de l'association sont à modifier afin de permettre les rencontres inter-académiques.

Une réunion de bureau sera faite en Juin pour modifier les statuts.

Une assemblée générale extra-ordinaire aura lieu en Juillet afin de voter la fusion.

Dotation heures chorale pour la rentrée 2015:

La situation majoritaire serait 1H Chorale en HSA.

M Desfray donne les informations dont il dispose au niveau national. Rien n'est clairement défini.

On constate une disparité entre les départements. L'heure de chorale reste fléchée en Val de Marne dans la DHG.

En Seine-Saint-Denis, les établissements auraient reçu 2H de dotation.

Les IMP ne sont pas encore clairement définies.

Les taches annexes sont à mentionner mais l'IMP étant floue, c'est au bon gré du chef d'établissement. Le décret devrait sortir en Mars.

La circulaire de septembre 2011 n'étant pas abrogée, elle s'applique toujours.

M Desfray aborde ensuite le problème d'annualisation des services. L'heure d'éducation musicale dans certains établissements passe à 2H quinzaine au lieu d'1H.

Des arrêtés mentionnent pourtant les horaires hebdomadaires par cycle au collège:

Ces textes, publiés les 14 Janvier 2002, 6 Avril 2006 et 2 Juillet 2004 listent le nombre d'heures d'enseignement obligatoire par discipline et indiquent clairement 1H de musique hebdomadaire.

Après examen de l'ordre du jour, à 16H40 la séance est levée.

Le Président
Claude Desfray

La secrétaire de séance
Magali PARIS



